



Assemblée générale

Distr. générale
14 octobre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 41 a) de l'ordre du jour

Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

Note du Secrétaire général

J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale, en application de sa résolution 56/218 du 21 décembre 2001, le rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale chargé d'effectuer l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale chargé d'effectuer l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

I. Introduction

1. Dans sa résolution 56/218 du 21 décembre 2001, l'Assemblée générale a décidé de créer un comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour effectuer l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et des initiatives connexes. L'Assemblée générale a également décidé de tenir une session d'organisation du Comité ad hoc plénier en juin 2002 pendant un jour ouvrable, afin d'examiner et d'adopter les arrangements nécessaires à ses travaux. Elle a en outre décidé que le Comité ad hoc devrait tenir une session de fond pendant cinq jours ouvrables, du 9 au 13 septembre 2002, et pendant trois jours ouvrables, du 7 au 9 octobre 2002, au cours de la cinquante-septième session.



II. Questions d'organisation

A. Dates de la session de fond

2. Lors de la session d'organisation, le 14 juin 2002, il a été suggéré, compte tenu du fait que la cinquante-septième session de l'Assemblée générale devait s'ouvrir le 10 septembre 2002, que le Comité ad hoc plénier se réunisse en session de fond pendant trois jours ouvrables, du 24 au 26 septembre 2002, et pendant cinq jours ouvrables, du 7 au 11 octobre 2002. Cette proposition a été ensuite entérinée par l'Assemblée générale, dans sa résolution 56/508 du 27 juin.

B. Membres du Bureau

3. Lors de la même réunion, le Comité ad hoc a élu, par acclamation, les membres du Bureau dont les noms suivent :

Président :

Jan **Kavan** (République tchèque)

Vice-Présidents :

Jean **de Ruyt** (Belgique)

Vijay K. **Nambiar** (Inde)

Dumisani Shadrack **Kumalo** (Afrique du Sud)

Rapporteur :

Marcel Fortuna **Biato** (Brésil)

C. Ouverture et durée de la session de fond

4. Le Comité ad hoc a tenu sa session de fond au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 24 au 26 septembre 2002 et du 7 au 11 octobre 2002. Au cours de sa session, le Comité ad hoc a tenu 10 réunions plénières, dont deux consacrées à des tables rondes.

5. Le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés du Département des affaires économiques et sociales a assuré l'appui fonctionnel du Comité ad hoc tandis que le Service des organes s'occupant de désarmement et de décolonisation du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence a apporté un appui en matière de gestion.

6. La session de fond du Comité ad hoc a été présidée par le Président de l'Assemblée générale, M. Jan Kavan (République tchèque), qui a fait une déclaration.

D. Ordre du jour

7. À la 1^{re} séance de sa session de fond, tenue le 24 septembre 2002, le Comité ad hoc a adopté son ordre du jour provisoire (A/AC.251/10), qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.

3. Présentation du rapport sur l'évaluation indépendante du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.
4. Discussions interactives.
5. Présentation du rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.
6. Résumé oral de la table ronde informelle.
7. Débat général.
8. Examen du projet de résolution.
9. Adoption du projet de résolution.
10. Adoption du rapport du Comité ad hoc.
11. Questions diverses et levée de la séance.

E. Documentation

8. Le Comité ad hoc était saisi des documents suivants :
 - a) Ordre du jour provisoire (A/AC.251/6);
 - b) Organisation des travaux des sessions de fond (A/AC.251/7);
 - c) Évaluation indépendante de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : résumé (A/AC.251/8);
 - d) Évaluation indépendante de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (A/AC.251/9);
 - e) Ordre du jour (A/AC.251/10);
 - f) Participation des États observateurs, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales (A/AC.251/CRP.1);
 - g) Évaluation indépendante de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 présentée par l'Union africaine (A/AC.251/CRP.2).

III. Organisation des travaux

9. Lors de ses 1re et 2e séances, le 24 septembre 2002, le Comité ad hoc a tenu des tables rondes et des discussions interactives sur l'évaluation indépendante de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, avec la participation du groupe des personnalités éminentes. Les débats des tables rondes étaient animés par le Vice-Président, M. Jean de Ruyt (Belgique), M. Kwesi Botchwey (Ghana), M. Alexander Love (États-Unis d'Amérique), M. Dennis Benn (Jamaïque), M. Valery Mongbe (Bénin)

et M. Yves Berthelot (France) ont présenté des communications sur les principales conclusions de l'évaluation, les enseignements à tirer et les recommandations relatives à l'appui que la communauté internationale pourrait apporter à l'Afrique.

10. Lors de sa 3e séance, tenue le 25 septembre, le Comité a entendu deux communications : le Vice-Président, M. de Ruyt, a présenté un résumé oral des discussions de la table ronde et des discussions interactives qui ont suivi tandis que Mme Yvette Stevens, Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés (Département des affaires économiques et sociales) a présenté le rapport du Secrétaire général (A/57/156).

11. À la suite de la présentation du résumé oral des discussions interactives et du rapport du Secrétaire général, le Président du Comité ad hoc, M. Jan Kavan a fait une déclaration.

12. Au cours du débat général, qui s'est tenu les 25 et 26 septembre 2002, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chine, Cuba, Danemark (au nom de l'Union européenne, de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie, ainsi que de la Norvège), Égypte, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Gambie, Grenade, Inde, Japon, Maroc, Mexique, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Philippines, Sénégal, Suisse, République-Unie de Tanzanie, Tunisie et Zambie.

13. Ont également fait des déclarations les représentants des organisations et des institutions spécialisées suivantes : Union africaine, Organisation internationale du Travail (OIT), Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Banque mondiale, Programme alimentaire mondial, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.

14. Le représentant du Network Movement for Justice and Development de la Sierra Leone a fait une déclaration au nom des organisations non gouvernementales.

IV. Décisions

A. Décisions adoptées par le Comité ad hoc

15. Lors de sa 1re séance, tenue le 24 septembre, le Comité a examiné et adopté sa décision 1 intitulée « Modalités de participation des organisations non gouvernementales accréditées au Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale chargé d'effectuer l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique », comme suit :

Le Comité ad hoc décide :

1. D'autoriser les organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, ainsi que les autres organisations non gouvernementales qui ont contribué à la mise en

oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, conformément aux règles établies et aux pratiques communément acceptées.

2. Que les représentants de ces organisations seront autorisés à :

a) Participer à toute réunion publique du Comité ad hoc;

b) Faire des déclarations lors des séances plénières, si le Comité dispose de suffisamment de temps, conformément à la pratique de l'Organisation des Nations Unies;

c) Recevoir des exemplaires des documents officiels et faire des communications écrites ou autres. Les communications écrites ne seront pas distribuées en tant que documents officiels, sauf à appliquer la résolution 1996/31 du Conseil économique et social. En outre, le rapport des organisations non gouvernementales intitulé « African civil society organizations and development: re-evaluating for the twenty-first century » sera examiné en tant que document de travail supplémentaire et sera mis à la disposition des délégations dans les endroits désignés par le Secrétariat.

3. Que les dispositions qui précèdent ne créeront aucun précédent pour les autres comités ad hoc de l'Assemblée générale.

16. Les neuf organisations non gouvernementales dont les noms suivent ont été accréditées auprès du Comité ad hoc : Femme Afrique Solidarité, Trickle Up Program Inc, Partnership Africa Canada, Network Movement for Justice and Development, Country Women Association of Nigeria, Coalition des familles dans la lutte contre le VIH/sida et la lutte contre la pauvreté, Groupement d'initiative des paysannes de Bogso, Pride Africa microfinance, World Federation of United Nations Associations.

B. Projet de décision recommandé pour adoption par l'Assemblée générale

17. À sa 10e séance, le 11 octobre, le Comité ad hoc a décidé de demander à l'Assemblée générale de l'autoriser à tenir une séance supplémentaire (voir par.18 ci-après).

V. Recommandations

18. Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Séance supplémentaire du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale chargé d'effectuer l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique durant les années 90

L'Assemblée générale autorise le Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale chargé d'effectuer l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans

les années 90 de tenir une séance supplémentaire sous réserve des services disponibles, à titre exceptionnel, afin d'achever ses travaux.

19. Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

[Le texte du projet de résolution figure dans la Partie II du rapport.]

VI. Adoption du rapport du Comité ad hoc

20. À la 10e séance, le 11 octobre, le Rapporteur, Marcel Fortuna Bisto (Brésil) a présenté le projet de rapport du Comité ad hoc (A/AC.251/L.3).

21. À la même séance, le Comité a adopté le projet de rapport à soumettre à l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session (A/AC.251/L.3), tel qu'il avait été modifié oralement.
